

Débat d'Orientation Budgétaire

Monsieur Laurent DEPAGNE, Président du CCAS a présenté le document relatif aux orientations budgétaires pour 2024. Les grands points suivants ont été développés :

- Le contexte macro-économique
- Les grandes tendances du marché du travail avec un zoom sur les dispositifs d'insertion dans l'emploi
- Une analyse de la situation financière du CCAS
- Les orientations budgétaires pour les années à venir

Il est proposé au Conseil d'Administration de débattre sur les principales orientations budgétaires.

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité, reconnaît par son vote avoir débattu des principales orientations budgétaires, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

Fait et délibéré, en séance, à Aulnoy-lez-Valenciennes, à la date du 8 février 2024

Le Président,

Laurent DEPAGNE



Débat d'orientation budgétaire année 2024

Rapport d'Orientation

SOMMAIRE

- **Préambule** **page 4**
- **Introduction** **page 5**
- **Partie 1: contexte macro-économique** **page 7**
 - **Risque de récession** **page 8**
 - **Dégradation des perspectives** **page 9**
 - **Crise énergétique** **page 10**
 - **Des perspectives de reprise fragilisées** **page 11**
 - **Les chiffres-clés** **page 12**
- **Marché du travail : grandes tendances** **page 13**
 - **Les secteurs et métiers en tension** **page 14**
 - **Les dispositifs d'insertion à l'emploi** **page 15**

SOMMAIRE (Suite)

- **Partie 2 : les orientations budgétaires** **page 17**

- **I – Section de fonctionnement** **page 19**
 - A. Les dépenses page 20

 - B. Les recettes page 27

- **II – Section d’investissement** **page 37**
 - A. Les dépenses page 38

 - B. Les recettes page 38

- **Conclusion** **page 39**

PREAMBULE

- ▶ **La Loi d'Orientation 92-125 du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République**, en son article 11, précise que les Collectivités Territoriales de 3 500 habitants et plus doivent tenir un Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B) dans un délai de deux mois qui précèdent l'examen du budget.
- ▶ **L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « Notre », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des administrateurs.**
- ▶ **Conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016 :**

Le DOB constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif pour le département, toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), les syndicats intercommunaux et syndicats mixtes qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus. Ces dispositions s'appliquent également aux établissements publics administratifs et aux établissements publics industriels et commerciaux rattachés aux précédents (CCAS, caisse des écoles, office de tourisme communal et intercommunal ...)
- ▶ **Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Président du CCAS notamment sur les orientations budgétaires.** Le rapport d'orientations budgétaires (ROB) doit comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel...



Introduction



- Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat d'orientation budgétaire du CCAS d'Aulnoy-lez-Valenciennes est inscrit à l'ordre du jour du Conseil d'administration.
- Ce rapport dénommé ROB doit porter sur les orientations budgétaires de l'exercice et doit permettre :
 - • de présenter au conseil d'administration les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget prévisionnel en évoquant le contexte national ;
 - • d'informer sur la situation financière du CCAS et les perspectives budgétaires ;
 - • de discuter des priorités du budget prévisionnel et de présenter les actions à mettre en œuvre.
 - • d'indiquer les enjeux et orientations pour l'année 2024.
- La présentation de ce rapport doit donner lieu à débat dont il sera pris acte par une délibération spécifique.



Partie 1 :

Le contexte macro-économique

CONTEXTE MACRO-ECONOMIQUE MONDIAL

Les impacts de la crise sanitaire engendrée par l'épidémie de COVID-19 sont encore perceptibles, la guerre en Ukraine a renforcé le renchérissement des prix des matières premières.

Les conséquences sont l'augmentation vertigineuse des coûts d'approvisionnement, le coût des marchés et le coût de l'énergie avec l'effet le plus visible et tangible est la reprise de l'inflation depuis la fin 2022 et la totalité de l'exercice 2023, à des niveaux annuels compris entre 5 et 10% en rythme annuel.

Notre objectif est de garder le cap sur nos priorités politiques qui font d'Aulnoy-lez-Valenciennes une ville reconnue pour son cadre de vie, tout en déployant les actions éducatives, culturelles, sportives, de loisirs, de citoyenneté, de solidarité ou encore de cohésion sociale, en termes de transition écologique et développement durable notamment.

ZONE EURO : DES INDICATEURS EN ROUGE ET DES DECISIONS DE LA BCE

Les indicateurs concernant l'activité économique sont en rouge. Le ralentissement de l'activité économique dans la zone Euro s'est amplifié plus que prévu sous la pression d'une activité des services en repli.

La BCE (Banque Centrale Européenne) a relevé ses taux directeurs à des niveaux jamais atteints. Elle accuse sa 10^{ème} hausse d'affilée afin de répondre à sa politique de resserrement monétaire pour combattre l'inflation en zone euro.

Cette hausse provoque une envolée des coûts d'emprunts avec des répercussion sur les possibilités d'emprunter des collectivités.

Le taux actuel de la BCE depuis septembre 2023 est de 4,5%. Il devrait être maintenu jusqu'au second semestre 2024 afin de maîtriser l'inflation.

LA CRISE ENERGETIQUE

L'année 2023 a été marquée par de nombreux chamboulements sur le marché de l'énergie, entre conflits politiques en Europe, incertitudes autour du covid et difficultés de production d'énergie par EDF. Ces aléas ont causé une hausse historique du prix de l'électricité et du gaz naturel

La tension sur l'approvisionnement en gaz et en électricité a fortement chuté en 1 an, ce qui a eu de forts impacts sur les prix des marchés d'énergies.

C'est pourquoi, de manière générale, les prix d'électricité des futurs marchés (2024 et 2025) baissent fortement pour revenir à des prix avoisinant ceux de 2022 (soit une division d'environ 3 entre les factures de 2023 et celles de 2024-2025, à isoconsommations).

Concernant le gaz, la situation du marché permet d'avoir un prix fixe sur 2 ans (le prix du gaz étant variable mensuellement sur le marché 2023 actuel). De manière générale, les factures annuelles de gaz de 2024 devraient avoisiner celles de 2023 (à isoconsommations). Les prix de gaz en 2025 seront identiques à ceux de 2024.

En maintenant le Plan PARME, la collectivité (et son CCAS) s'est engagée dans une démarche de modération énergétique engendrant une maîtrise des dépenses énergétiques.

FRANCE : DES PERSPECTIVES DE REPRISE FRAGILISEES

S'agissant de l'économie française, l'activité serait marquée par un cycle en trois « R » : Résilience-Ralentissement-Reprise selon la Banque de France :

- Υ **Résilience** tout d'abord en 2022, car l'économie française résiste mieux que prévu aux chocs récents : la Banque de France révisé même légèrement à la hausse ses prévisions pour cette année, qui s'élèvent désormais à +2,6% (contre +2,3% en juin)
- Υ **Ralentissement** à partir de l'hiver. Le scénario de référence de la Banque de France est une croissance du PIB de +0,5% en 2023. Néanmoins, compte tenu de l'ampleur des incertitudes entourant les approvisionnements en gaz et son prix, la Banque de France a décidé de présenter une fourchette de prévisions pour 2023 entre +0,8% et -0,5%. Une récession ne peut donc pas être exclue, mais si celle-ci devait avoir lieu, elle pourrait être d'ampleur limitée et temporaire.
- Υ **Reprise économique** à l'horizon 2024. Dans un contexte de détente graduelle des tensions sur les marchés de l'énergie, l'économie française renouerait avec une croissance plus soutenue.

FRANCE : Un contexte économique toujours tendu

Vers une croissance mesurée, une baisse de l'inflation et une réduction du déficit public

CROISSANCE	+1,0 % en 2023 (<i>anticipée</i>) +1,4 % en 2024 (<i>prévisionnelle</i>)
INFLATION	+4,9 % en 2023 (<i>anticipée</i>) +2,6 % en 2024 (<i>prévisionnelle</i>)
DÉFICIT PUBLIC	4,9 % en 2023 (<i>anticipé</i>) 4,4 % du PIB en 2024 (<i>prévisionnel</i>) 2,7 % en 2027 (<i>prévisionnel</i>)
LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES	Objectif de maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités à un rythme inférieur à l'inflation – 0,5 %. En vue du ROB : les collectivités doivent présenter leur objectif concernant l'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement pour les budgets principaux et pour chacun des budgets annexes (article 17 de la loi)

FRANCE : TENDANCES MACROECONOMIQUES EN 2024

Inflation (IPCH)

+ 5,9% en 2022

+ 5,7% en 2023

+ 2,5% en 2024

fluctuation

Déficit public

-5% en 2022

-4,9% en 2023

-4,4% en 2024

stabilisation

111,5% du PIB en 2022

111,7% du PIB en 2023

109,7% du PIB en 2024

stabilisation

Croissance

+ 2,7% du PIB en 2022

+1% en 2023

+1,4% en 2024

augmentation

LE MARCHE DU TRAVAIL

Grandes tendances

QUELS SONT LES SECTEURS ET LES METIERS EN TENSION

La pénurie de main d'œuvre

Ce phénomène touche durement les secteurs d'activité tels que le BTP, le service à la personne, ou encore la restauration. Rares sont les secteurs d'activités épargnés par cette pénurie. Selon certains experts, elle pourrait encore persister pendant plusieurs années. En cause plusieurs facteurs, dont la démographie.

Les difficultés de recrutement baissent sensiblement, sauf dans la construction

Les difficultés de recrutement se replient après un pic atteint à la mi-2022, à l'exception du secteur de la construction, tout en restant à un niveau élevé. Le taux d'emplois vacants recule également (-0,1 point), et ce dans tous les secteurs.

Pour la première fois depuis la crise sanitaire, l'emploi est moins dynamique que l'activité

Au 2^e trimestre 2023, l'emploi continue de progresser, mais ralentit nettement, avec une hausse de +0,1 % (19 700 créations de postes) contre +0,4 % au trimestre précédent. Pour la première fois depuis la fin de l'année 2021, l'emploi est moins dynamique que l'activité, qui rebondit à +0,5 %.

L'alternance

Depuis 2022, les offres en alternance ont été multipliées par deux. Les étudiants ainsi que les écoles et les universités l'ont bien compris, **l'alternance favorise l'employabilité et l'insertion professionnelle.**

L'alternance est un bon moyen de capter les jeunes talents et les entreprises, comme les collectivités, ont tout intérêt à mettre des actions en place pour les fidéliser et les employer à la sortie de leur diplôme

16

LES DISPOSITIFS D'INSERTION DANS L'EMPLOI

Le dispositif du contrat aidé avait été modifié en 2018 afin de l'inscrire dans un « parcours emploi-compétences » (PEC) et d'abandonner les contrats aidés dans le secteur marchand (sauf dans les départements d'outre-mer).

Le PEC est conclu pour un CDI ou pour un CDD d'une durée de 9 mois pour un maximum hebdomadaire de 26h. L'aide est versée pendant une durée de 9 mois, sur la base du nombre d'heures travaillées dans la limite de 26 heures par semaine.

Son renouvellement est subordonné à l'évaluation des actions réalisées au cours du contrat en vue de favoriser l'insertion durable du salarié et vise à réaliser les actions suivantes : terminer une action de formation engagée pendant les contrats en cours, compléter les formations prévues au contrat en cours par un parcours qualifiant ou certifiant

Au 30 septembre 2022, 58 016 PEC, 38 690 CIE jeunes, et 2 425 CIE tous publics ont été conclus.

Le **nombre de contrats aidés** en France se situe à "des niveaux très supérieurs à ce que nous avons connu par exemple en 2018 ou 2019. Nous sommes à presque 120.000 contrats aidés entre les PEC (Parcours Emploi Compétences) et les CIE (Contrat Initiative Emploi) pour l'année 2023.

En 2018, 2019, on était plutôt autour de 65.000, 70.000

Les objectifs sont revus à la baisse pour 2024 avec une diminution de 15000 postes environ compte tenu de l'amélioration de la situation de l'emploi.

Le Ministre du Travail a précisé, il y a quelques semaines, que les contrats aidés devaient être "mobilisés en priorité pour les plus éloignés de l'emploi, les seniors, les personnes en situation de handicap, les moins de 25 ans avec des difficultés de qualification, les bénéficiaires de minima sociaux"

LES DISPOSITIFS D'INSERTION DANS L'EMPLOI

Depuis plusieurs décennies, la commune via son Centre Communal d'Action Sociale, s'est appuyée sur ces dispositifs, qui existent d'ailleurs depuis longtemps, sous une multitude de formes : les TUC (travaux d'utilité collective), les CES (contrat emploi solidaire), les CAE et CUI (contrat d'adaptation à l'emploi et contrat unique d'insertion), ou encore les CA (contrat avenir) qui étaient destinés aux jeunes de 18 à 25 ans. Depuis 2017, ils se sont regroupés pour devenir les PEC (parcours emploi compétence).

Un chiffre : près de la moitié des agents stagiaires et titulaires sont issus de emplois aidés ou contrats d'apprentissage.

De toute évidence, le contrat PEC offre ainsi un tremplin pour un emploi durable, même en dehors des services de la commune. Durant ce parcours, est élaboré, par la Référente RSA du CCAS, un plan de formation au regard du profil du demandeur d'emploi afin de lui permettre de développer des compétences, voire de monter en compétences.



Partie 2 :

Les orientations budgétaires

Rappel : Budget Primitif 2023

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	576 468,62€	576 468,62€
		Dont excédent reporté : 88 868,62€
Investissement	154 976,51€	154 976,51€
Total	731 445,13€	731 445,13€



La section de fonctionnement





Les dépenses de fonctionnement



SECTION DE FONCTIONNEMENT

22

❑ Les dépenses de fonctionnement

Les principaux postes de dépenses sont :

- **Les charges à caractère général (chapitre 011)**
 - Prestations de l'ESAT
 - Formation des apprentis (article 6184)
 - Tickets Transval
 - Réparation des véhicules
 - Vêtements de travail
 - Fourniture de carburant

CA 2022 : 90 481,52€ (pour 95 000€ au BP 2022)

CA 2023 : 104 048,11€ (pour 110 628,62€ ay BP 2023)

- **Les charges de personnel et frais assimilés (chapitre 012)**
 - Rémunération du personnel
 - Rémunération des apprentis
 - Cotisations Retraite
 - Cotisations Assedic
 - Médecine du travail

CA 2022 : 415 347,30€ (pour 440 000€ au BP 2022)

CA 2023 : 423 961,11€ (pour 427 000€ au BP 2023)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Zoom sur les contrats d'apprentissage

Ce dispositif est mis en place par le CCAS depuis novembre 2008. il sera poursuivi en 2023, en fonction des besoins.

1 jeunes apprenti est actuellement en poste au sein des services techniques municipaux – Pôle des Espaces Verts

2022 : 2 778,30€ (4 mois en 2022)

(prise en charge de sa formation par le CNFPT à hauteur de 5 000€)

2023 : 9 120,72€

(prise en charge de sa formation par le CNFPT à hauteur de 861€)

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Désignation	BP 2023	Prévisionnel BP 2024
011	Charges à caractère général	110 628,62€	115 000€
012	Charges de personnel et frais assimilés	427 000€	4400 000€
65	Autres charges de gestion courante	28 000€	30 000€
66	Charges financières	100€	100€
67	Charges exceptionnelles	200€	200€
022	Dépenses imprévues	0	0€
023	Virement à la SI	0€	0€
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 540€	11 000€
	TOTAL DEPENSES	576 468,62€	596 300€

012- la Masse salariale

Les charges de personnel vont augmenter du fait de la volonté du gouvernement de proposer aux collectivités et à leurs établissements publics (CCAS) des PEC. Les charges de personnel vont augmenter du fait d'une année pleine (2024) du basculement de 1 agent ville au CCAS : ce budget intègrera la poursuite du PPCR (Parcours Professionnels, Carrières, Rémunérations), le GVT (Glissement Vieillesse Technicité)... et le recrutement d'un médiateur numérique en charge de l'inclusion.

Outre ces évolutions, le BP 2024 sera l'occasion de poursuivre une politique volontariste dans les domaines suivants :

- Résorption de l'emploi précaire : le CCAS poursuivra, si cela est possible, sa politique d'intégration d'agents en contrats PEC au sein de ses services.
- Insertion des jeunes : le CCAS s'engage à continuer à mener une politique d'aide à l'insertion par l'accueil renforcé de jeunes en stage, apprentissage ou service civique.
- Effort de formation : un plan de formation est mis en place avec la volonté affichée de continuer la professionnalisation de tous les agents.

Les dépenses de fonctionnement hors personnel

011- Les charges à caractère général augmenteront avec l'inscription de crédits supplémentaires dans la perspective de solliciter davantage l'ESAT dans le cadre du service HPL (Hygiène et Propreté des Locaux) notamment.

La volonté est de ne pas passer par un prestataire extérieur pour l'entretien des locaux.

La diminution en volume de ce chapitre est due à la fin programmée des contrats aidés (achats de tenues de travail, de carburants...)

65- Les autres charges de gestion courante seront stabilisées, mais avec les effets induits de la crise économique, le CCAS devra être en mesure de pallier les difficultés des Aulnésiens (aides et Secours), tout en renouvelant ses partenariats (Unis-Cité par exemple).

SECTION DE FONCTIONNEMENT

❑ **Les dépenses de fonctionnement pour financer**

Les principaux postes de dépenses sont :

- **Les aides facultatives inscrites** dans le dispositif ELISAA et sont de 2 ordres, afin d'accompagner dignement la population :
 - Développement et renouvellement d'actions collectives
 - Aides et accompagnements individuelsChaque année, un bilan annuel d'ELISAA est présenté lors d'une réunion du Conseil d'Administration.

- **Les autres aides spécifiques**
 - Aide au permis de conduire
 - Jouets de Noël
 - Financement d'autres actions collectives : atelier Z'elles, économies d'énergies, budgets alimentaires, personnes âgées ou porteuses d'handicap, Plan de Prévention des Addictions...



Les recettes de fonctionnement



SECTION DE FONCTIONNEMENT

□ Les recettes de fonctionnement

Elles sont principalement constituées de :

- La subvention de la commune
- L'excédent de fonctionnement reporté
- Aucune subvention du Conseil Départemental du Nord (fin de la contractualisation avec le Département)
- La subvention de l'Etat (contrats PEC)

❑ Subvention de la commune

Celle-ci sera, de nouveau, ajustée aux besoins de l'exercice en tenant compte de ce l'excédent, du nombre de contrats aidés, des contrats d'apprentissage, et des actions de prévention et d'accompagnement qui seront mises en place.

Celle-ci devra augmenter pour tenir compte du transfert des agents de la ville vers le CCAS, mis en œuvre depuis septembre 2022.

2023 : 375 000€

2024 : 400 000€

❑ Aide accordée par l'Etat, dans le cadre des PEC (Parcours Emploi Compétences)

Depuis janvier 2018, les contrats aidés sont transformés en PEC, dispositif qui repose sur le triptyque « Emploi-Formation-Accompagnement »

Plus de 25% des PEC signés dans les Hauts-de-France le sont dans le bassin minier. Aulnoy-lez-Valenciennes est intégré au territoire de 250 communes ERBM (Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier), ce qui permet d'avoir une aide de l'Etat à 55% du SMIC horaire.

La rémunération de l'agent ne peut être inférieure au Smic horaire.

Participation de l'Etat :

2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
178 764,87€	123 477,02€	131 892,09€	114 825,01€	124 241,08€	144 436,21€	121 067,28€

❑ Les agents recrutés dans le cadre du Parcours Emploi Compétences

❖ En 2022 :

2 renouvellements de 6 mois pour 2 jeunes

9 nouveaux contrats dont 2 PEC jeunes et 7 PEC dont 1 en reconnaissance de travailleur handicapé

1 démission pour un CDI à temps partiel évolutif

27 fins de contrats

❖ En 2021 :

27 contrats dont 13 PEC jeunes

16 nouveaux contrats et 11 renouvellements

6 fins de contrats (2 au service HPL et 3 aux services techniques)

2 licenciements pour fautes graves

1 reclassement : du service HPL au service scolaire

❖ En 2020 :

4 renouvellements dont 3 de 12 mois chacun et 1 de 6 mois

13 nouveaux contrats de 12 mois chacun

1 personne a mis fin à son contrat pour un CDD de 6 mois à temps plein dans une entreprise privée

18 fins de contrats dont 2 qui ont bénéficiés d'un CDD de 6 mois aux ST

Quelques chiffres des contrats PEC 2023 : **34 contrats PEC pour l'année 2023**

Effectif au 1^{er} janvier 2023 : 11 contrats PEC

Services techniques : 1

HPL (Hygiène et Propreté des Locaux) : 10

Nouveaux contrats :

Services techniques : 11

HPL : 10

Service jeunesse : 2

Démission en novembre : 1 au service HPL

Licenciement en décembre : 1 au service HPL : 1

Fins de contrat :

HPL : 11

Services techniques : 3

Effectif au 31 décembre 2023 : 18 contrats PEC

❑ Les autres recettes

▶ Participations des Seniors au séjour préfinancé par le CCAS (chapitre 70 – article 706).

2020 et 2021 : 0€ (annulation du séjour étant donné la situation sanitaire)

2022 : 18 530,40€

2023 : 13 370,66€

▶ Pass Seniors (chapitre 70 – article 70878).

2020 : 2 500€ Budget Primitif - 3 640€ (compte administratif)

2021 : 2 760€

2022 : 3 434,21€

2023 : 2 760€

▶ Le résultat de l'année N-1 (R002)

2021 : 196 575,75€

2022 : 219 176,06€

2023 : 88 868,62€

2024 : 73 250€

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Désignation	BP 2023	Prévisionnel BP 2024
013	Atténuations de charges	90 000€	100 000€
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	20 000€	20 000€
73	Impôts et taxes	50€	50€
74	Dotations, subventions et participations	375 000€	400 000€
75	Autres produits de gestion courante	0€	0€
77	Produits exceptionnels	2 550€	3 000€
002	Excédent de fonctionnement reporté	88 868,62€	73 250€
	TOTAL RECETTES	576 418,62€	596 300€



La section d'investissement



SECTION D'INVESTISSEMENT

❑ Les dépenses d'investissement

Les crédits seront inscrits en prévision, si nécessaire, du remplacement du matériel pour le bon fonctionnement des services (matériel et véhicules nécessaires aux agents en contrats aidés) ou de logiciel spécifique pour les besoins du CCAS.

❑ Les recettes d'investissement

Le montant prévisionnel disponible sera de 2 000€ (FCTVA) auquel il faudra ajouter le résultat d'investissement 2023 de 144 436,51€.

Cette somme permettra la poursuite du plan d'équipement informatique, la réalisation éventuelle d'aménagements (ergonomie) ainsi que l'achat de mobilier.

L'amortissement du matériel sera de :

2019 : 8 073,20€

2020 : 5 905,35€

2021 : 3 681,71€

2022 : 8 804,29€

2023 : 10 540€

2024 : 11 000€



Conclusion



En 2023, le CCAS renforcera, adaptera et réinterrogera ses projets, dispositifs et actions pour continuer à faire face à l'évolution de la société et à la crise économique et énergétique.

Alors que les besoins sociaux demeurent ou apparaissent, le CCAS reste au rendez-vous des solidarités, avec ses partenaires (même si la contractualisation avec le Département n'a pas été reconduite), et poursuivra son effort pour s'adapter au mieux à l'évolution des besoins des Aulnésiens et ce, dans une logique de responsabilité budgétaire.